

limites de leur puissance, usurpé les droits des princes....

Dans le Syllabus, cette erreur est énoncée avec un sens général : dans le livre du prêtre de Lima, elle est déterminée, sans doute, par les cas où l'auteur hétérodoxe prétendait rencontrer les usurpations et les erreurs des Papes et des Conciles. Dans l'Allocution *Inter multiplices* le Pape a condamné la proposition *dans le sens de l'auteur*, comme c'est l'usage. Or, ce prêtre donnait aux princes catholiques le droit de déposer les évêques, d'établir des empêchements dirimants, de fonder des sièges épiscopaux etc, etc ; et comme l'Église a toujours affirmé ces droits comme étant les *siens propres*, les refusant par là-même aux princes temporels, l'auteur en question était amené logiquement à soutenir qu'elle avait "outrepasé ses droits et usurpé ceux des princes temporels." Le Pape condamne cette doctrine *audacieuse et impie*.

Néanmoins, pour la condamner, il se sert de termes généraux. Un adversaire de l'Église énumère plusieurs cas où il prétend trouver les Papes et les Conciles en faute ; le Pape le condamne : cet auteur conclut que les Papes et les Conciles ont erré dans la foi et les mœurs, ont été des usurpateurs etc ; le Pape répond : cette assertion est infâme et audacieuse. La proposition infâme et audacieuse avait un sens général, c'est ce sens général que le Syllabus reproduit. Pour ne pas encourir la sentence portée par le Pape, il faut donc s'abstenir de croire et de prétendre que les Conciles et les Papes ont outrepasé les limites de leurs droits

et usurpé ceux des princes.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas eu des conflits nombreux entre l'Église et les princes ? Sans doute ; et souvent les papes ont refusé de reconnaître les prétentions des puissances temporelles. Pie IX n'admet pas que Mr. de Bismark puisse déposer les évêques prussiens : usurpe-t-il les droits d'un prince temporel ?

Nous croyons que dans l'espèce présente, il résulte de la condamnation portée par le Pape contre l'auteur péruvien que *dans aucun des cas cités* où insinués dans son mauvais livre, les Papes et les Conciles n'ont erré, ou usurpé, ou outrepasé les limites de leur droit. C'est bien certainement la conclusion immédiate du Souverain Pontife.

En outre, nous pensons que les paroles du Pape comportent un sens plus général : à savoir ; que *jamais les conciles et les Papes*, agissant comme Papes, n'ont erré dans leurs définitions, n'ont outrepasé les limites de leur puissance et usurpé les droits des princes.

Et il paraît bien que le Pape avait ce sens général en vue quand il prononçait son *allocution*. Mais quoiqu'il en soit, le syllabus ne distingue aucuns faits ou dogmes particuliers et, par conséquent, il y a condamnation portée contre toute proposition ou les Papes et les Conciles seraient représentés comme ayant erré dans leurs définitions, outrepasé les limites de leur puissance ou usurpé les droits des princes.

Une grande partie des travaux entrepris par les apologistes catholiques, depuis le commencement de ce siècle, peuvent servir à démontrer avec

quelle justice le Pape a flétri cette proposition XXIII, aussi opposée à la vérité historique qu'au respect et à la soumission envers l'Église.

De omni re

TOTO NATURALISTE. — Dis donc, Toto, tu ne sais pas comme c'est beau, d'étudier les sciences naturelles. Tu es petit, mon bonhomme, mais tu pourrais commencer. Par exemple, voyons, sais-tu ce que c'est qu'une forêt vierge ?

Toto, avec dignité — Pas nécessaire, mon pauvre Ernest, d'avoir pris part à vos *causeries* scientifiques, pour savoir cela. Chateaubriand me suffit : une forêt vierge, mon ami, c'est une forêt où la main de l'homme n'a jamais mis le pied.

Un — jeune homme de Baltimore vient d'intenter une action contre un barbier pour lui avoir coupé la moustache.

Le barbier dit qu'il ne la voyait pas. Le *Figaro* du Collège ne pourra pas alléguer la même excuse pour avoir coupé la chevelure samsonienne de !

Ceci rappelle le célèbre bédeau de Québec.

Un jeune officier Anglais se présente chez le fameux Père Auneil et lui demande de le raser. Bien volontiers, Monsieur, lui répond celui-ci : veuillez bien vous asseoir. Mon barbier le savonne, puis prend un siège et commence la conversation. Au bout de quelque temps, il savonne encore, et reprend la conversation où il l'avait laissée. Mais que faites-vous donc, s'écrie l'officier indigné ? Vous ne me faites pas la barbe ? Eh bien ! Monsieur, j'attends qu'elle pousse !

Que nos confrères, imberbes du Dortoir Moyen, n'ont-ils un un père Auneil ! Cela les exempterait de se gratter si cruellement tous les Samedis afin de descendre dans le Grand Dortoir !

Par voie télégraphique. — La nuit du 10 au soir a été signalée par une sortie générale. — L'avantage est restée du côté des ennemis. Ils n'ont eu que deux victimes tandis que les dégâts ont été considérables : la chandelle de M. A..... consommée ; un pantalon avarié ; une paire de bottes endommagées ; et avec cela un capot à M. H. S..... presque neuf troué en cinq ou six endroits. Ce n'est partout qu'un cri de vengeance : les victimes parlent de croisade. Qui sera le *Paul l'Hermitte* !